Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_031-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 13 avril 2026

Date de convocation :
7 avril 2026

Date d'affichage :
7 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt-six, le lundi treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Audrey ROUXEL, Philippe THOMAS.

Absent excusé : Jérôme FAIX.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/031 : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN SECURITE ET LES MESURES CONSERVATOIRES SUITE A L'INCENDIE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE BRINGOLO

Madame le Maire indique à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et les travaux conservatoires post-incendie de l'Eglise a pris du retard, notamment du fait des conditions climatiques et des contraintes rencontrées dans le dossier (dont dépollution).

Le délai contractuel actuel de fin des travaux expirait le 15 novembre 2025 (ordre de service prescrivant le démarrage des travaux en date du 16 juin 2025). Il est proposé de prolonger cette durée jusqu'au 31 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE la prolongation de la durée du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et les travaux conservatoires suite à l'incendie de l'Eglise Notre-Dame de Bringolo jusqu'au 31 juillet 2026 inclus ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant (avenant n° 2 au marché).**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO